

Arrêté portant sur la liste des candidats déclarés admis au Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé (DEETS)

Session 2022

Le recteur de l'académie de Dijon,
par délégation de la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté

Vu le décret n°2018-733 et 734 du 22 août 2018 relatif aux formations et diplômes du travail social ;

Vu le décret du 08 janvier 2019 relatif au cadre des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au Diplôme d'État d'Éducateur Technique spécialisé ;

Vu l'arrêté du 08 janvier 2019 fixant les critères associés aux niveaux de qualification du cadre national des certifications professionnelles ;

Vu l'arrêté du 22 août 2018 relatif au socle commun de compétences et de connaissances des formations du travail social de niveau II ;

Vu l'arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modifications des arrêtés du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'État de conseiller en économie social et familiale ;

Vu l'arrêté du 31 juillet 2020 portant définition de mesures transitoires pour l'entrée dans des formations conduisant à un diplôme du travail social au grade de licence et modifiant l'arrêté du 22 août 2018 relatifs au diplôme d'État d'assistant de service social, au diplôme d'État d'éducateur spécialisé, au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants, au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé et au diplôme d'État de conseiller en économie social et familiale ;

Vu l'arrêté du 5 novembre 2020 portant délégation de signature du recteur de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, recteur de l'académie de Besançon, chancelier des universités, à la rectrice de l'académie de Dijon.

Vu l'arrêté rectoral du 08 novembre 2021 fixant les conditions d'organisation du Diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé, pour la session 2022 ;

Vu l'arrêté rectoral du 19 janvier 2022 fixant la liste des candidats autorisés à se présenter au Diplôme d'Éducateur Technique Spécialisé, pour la session 2022.

Vu l'arrêté rectoral du 13 juin 2022 fixant la composition du jury de diplôme d'État d'éducateur Technique Spécialisé de la session 2022 ;

Vu le procès-verbal de l'examen du diplôme d'État d'Éducateur Technique Spécialisé du 27 juin 2022 établi par la présidente de jury.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : sont déclarés admis au diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé à la session 2022 les candidats dont les noms suivents :

ALBARET Anne
BARRIEZ Laura
DEMOUX Pierre
DROUX Paul
GARNIER Romane
GRACIA Philippe
RIBOULET Charlene
SEIGNEZ Charlotte
VERNUSSE Coraline

ARTICLE 2 : La secrétaire générale de l'académie de Dijon est chargée de l'application du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 27/06/2022

Le recteur

Pierre N'GAHANE

